



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 97508

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Depuis 2 ans, il est constaté une baisse de l'ordre de 18 % de l'enveloppe allouée à la subvention sélective du Fonds de soutien à l'expression radiophonique qui intervient aussi bien dans l'hexagone que dans les outre-mer. Celle-ci permet de soutenir les radios pour leurs actions dans les domaines de la culture, l'éducation, l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'environnement mais aussi de former leur personnel et de consolider les emplois. Les 29 millions d'euros du FSER s'avèrent largement insuffisants pour permettre aux radios de s'acquitter de leur mission. Des centaines de petites radios, entreprises de l'économie sociale et solidaire, voient leur budget réduit et des milliers d'emplois sont menacés sur tout le territoire national. Elles emploient plus de 2 600 salariés dont 400 journalistes professionnels et comptent près de 2 millions d'auditeurs. Les métiers des radios sont des emplois attractifs qui passionnent jeunes et moins jeunes attachés à leur territoire. Les radios constituent une formidable pépinière de talents, un réservoir de bénévoles passionnés, un porte-voix des territoires. Dans les outre-mer, elles sont un acteur essentiel de la vivacité culturelle. Relais de l'actualité de la vie des associations, elles constituent des laboratoires de la création artistique et un puissant vecteur de diffusion des œuvres musicales locales. Elles bénéficient d'une très forte audience. Ainsi, en Guyane, un récent sondage montrait que 73 % des plus de 13 ans déclaraient écouter la radio pour une durée moyenne de 3 heures 30 par jour. Ces radios associatives participent à l'enrichissement et à la préservation du patrimoine immatériel des populations de Guyane. Lors du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015, le Gouvernement a demandé aux radios de participer à l'effort national en faveur de l'éducation à la citoyenneté. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre aux radios d'assumer pleinement leurs missions de communication sociale de proximité.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97508

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6494

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8154